



Livret d'Accueil

GROUP
E · DE ·
SANTÉ
CLINI
FUTUR



CENTRE
D'ONCOLOGIE
ET DE
RADIOTHÉRAPIE
DE LA
**CLINIQUE
SAINTE-CLOTILDE**



Sommaire

	Introduction	3
---	---------------------	---

	Le parcours de soins	4-10
	La RCP	4
	Le dispositif d'annonce	4
	Le PPS	5

	Les soins de support	6-7
	L'oncogénétique	8
	L'Unité Fonctionnelle d'Oncogériatrie	9
	Le PPAC	10

	Les thérapeutiques	11-13
	La radiothérapie	11
	La chimiothérapie	12
	Les thérapies ciblées	13
	L'hormonothérapie	13

	Votre séjour	14-16
	Plan du Centre	14
	Hôpital de jour	15
	Hospitalisation conventionnelle	16

	Votre prise en charge	17-18
	Couverture sociale ALD	17
	Frais de transport	17
	Arrêt de travail	18
	Aide à domicile	18

	Vos droits	19-21
	La personne de confiance	19
	L'accès au dossier médical	19
	Les directives anticipées	19
	Patients mineurs et patients majeurs sous tutelles	20
	Informatique et Liberté	20
	La CRU	20
	Non divulgation de présence	20
	Le consentement ONCORUN	21

	Nos engagements	22-23
	Charte de la personne hospitalisée	22
	Comité de lutte contre la douleur	22
	Le réseau ONCORUN	22
	Surveillance des infections	22
	Sécurité Transfusionnelle	23
	La Cellule Qualité	23
	Hôpital sans tabac	23
	Sécurité	23

	L'équipe à votre écoute	24-25
	Les médecins	24
	Les services	25

	Les adresses utiles	26
--	----------------------------	----

	Le plan d'accès	27
--	------------------------	----



Introduction

Madame, Monsieur,

Votre médecin oncologue vient de vous annoncer le diagnostic de votre maladie et votre traitement va débuter.

La prise en charge de votre pathologie peut faire appel à plusieurs traitements : la radiothérapie, la chimiothérapie, l'hormonothérapie, les thérapies ciblées, associées ou seules.

Ce livret a pour objectif de vous donner des informations sur les traitements, le suivi de votre maladie, les services de soins qui vous accueilleront et les différents soins de support à votre disposition. Enfin, vous trouverez dans ce document toutes les précisions pratiques sur les conditions de votre séjour.

Ce guide s'inscrit dans la volonté que nous avons d'améliorer la relation entre notre équipe et les patients ou les personnes qui les entourent. Il ne pourra pas répondre aux questions individuelles ou spécifiques. Il ne remplace pas la consultation auprès du médecin.

L'équipe d'Oncologie



Le Parcours de Soins

La réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP)

Vous êtes pris(e) en charge par un médecin oncologue référent qui n'est pas seul à décider des examens à réaliser et/ou de la thérapeutique à suivre. En effet, tous les dossiers des patients vus dans le centre d'oncologie font l'objet d'une étude collégiale lors de réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP). Celles-ci garantissent la définition de la meilleure proposition possible pour le patient.

Le médecin oncologue référent assure alors le lien entre le patient et la RCP. Il coordonne votre prise en charge. Vous pouvez le rencontrer sans difficulté, chaque fois que vous le désirez et de façon régulière tout au long de votre parcours de soins. S'il n'est pas disponible, un de ses confrères, parfaitement au fait de votre état de santé et de votre dossier, vous recevra.

Le parcours du dispositif d'annonce peut être résumé comme suit :

- 1 Consultation médicale initiale**
Premier temps : annonce du diagnostic
- 2 Consultation d'annonce médicale**
Deuxième temps : Proposition thérapeutique PPS
- 3 Consultation paramédicale**
Infirmière et/ou Manipulatrice de Radiothérapie
- 4 Equipe de soins de support : Psychologue; Assistant social; Socio-esthéticien**
- 5 Articulation**
avec la médecine de ville

Le dispositif d'annonce

L'ensemble des décisions thérapeutiques vous concernant vous seront présentées lors d'une consultation par votre médecin oncologue référent. Il vous expliquera les raisons du choix de la chimiothérapie et/ou de la radiothérapie, les modalités de traitement ainsi que les effets secondaires auxquels vous pourrez vous attendre. Vous serez invité(e) à poser les questions qui vous préoccupent. Vous serez éventuellement orienté(e) vers différents professionnels pouvant vous apporter un soutien face à vos difficultés : assistante sociale, psychologue, socio-esthéticien...



Le Programme personnalisé des soins (PPS)

Au terme de cette rencontre, le médecin vous remettra votre **programme personnalisé de soins (PPS)** contenant les étapes du processus de traitement, ainsi que l'ensemble de vos ordonnances. Avant de débuter vos soins, vous bénéficierez d'une rencontre avec un(e) infirmier(e) de chimiothérapie et/ou un(e) manipulateur(rice) en radiothérapie qui vous présentera le service dans lequel vous serez reçu(e), ainsi que tout ce qui concerne vos soins tant du point de vue pratique (déroulement et fréquence des séances) que des effets directs des traitements (effets secondaires, conduites à tenir, etc.). Des fiches d'information concernant les effets secondaires des traitements vous seront également fournies.

PROGRAMME PERSONNALISE DE SOINS	
NOM :	PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :	NUMERO ONCO :
MEDICIN TRAITANT : DR	
PERSONNE DE CONFIANCE :	
ONCOLOGUE REFERENT : DR	TEL :0262 482040
RADIOTHERAPEUTE REFERENT : DR	TEL :0262 482040
CHIRURGIEN REFERENT : DR	TEL :0262 20000X
DIAGNOSTIC	
REUNION DE CONCERTATION PLURI DISCIPLINAIRE (RCP) Décision : Chirurgie et radiothérapie post-opératoire Date :	
CHIRURGIE Type d'intervention : Date :	
CHIMIOTHERAPIE Protocole : Nombre de cycles : Date de début :	
RADIOTHERAPIE Protocole : Date de début :	
HORMONOTHERAPIE Protocole : Date de début :	
BILAN Examen clinique tous les 3 mois et bilan radiologique tous les 6 mois.	

COORDONNEES DE SERVICE D'ONCOLOGIE DE LA CLINIQUE SAINTE CLOTILDE	
LES MEDICINS	
Docteur Gilles BÉGINNET - Radiothérapeute-Oncologue	
Docteur Mickaël BELLE - Radiothérapeute-Oncologue	
Docteur Jean-Luc RAFFAÏNINI - Radiothérapeute - Oncologue	
Docteur Olivier CALANCA - Oncologue	
Docteur Sandra GRENÉZIT - Radiothérapeute-Oncologue	
SECRETARIAT - ONCOLOGIE	
02 42 48 20 40	
02 42 48 20 78	
02 42 48 20 42	
02 42 48 19 84	
02 42 48 44 36	
SECRETARIAT RADIOTHÉRAPIE	
02 42 48 20 40	
02 42 48 20 40	
SECRETARIAT GESTION DES BESOINS MEDICAUX	
02 42 48 20 42	
02 42 48 20 42	
SERVICE D'HOSPITALISATION	
Pneumologue : 02 42 48 20 23	
Responsable infirmiers Madame Céline CUREN - 02 42 48 64 60	
02 42 48 64 60	
HOPITAL DE JOUR CHIMIOBIOLOGIE	
Pneumologue : 02 42 48 20 40	
Responsable infirmiers Madame Céline CUREN	
SERVICE DE RADIOBIOLOGIE	
Radiologiste en radiobiologie Madame Isabelle Cormier - 02 42 48 13 68	
Fonction de radiologiste	
- Samedi - 02 42 48 13 59	
- Aube - 02 42 48 20 41	
SERVICE DE PNEUMOLOGIE MEDICALE	
M Daniel ARNAUD - Radiobiologiste - Responsable de l'Unité de Physiologie	
M. Arnaud KAGIRO - Radiobiologiste	
LA PSYCHOLOGUE	
Madame Isabelle SERVANT - 02 42 48 23 75	
Infirmière, secrétaire, secrétaire adj	
L'ADJUDANTE SOCIALE	
Madame Patricia L. BÉGIN - 02 42 48 28 41	
LE SOCIO-EDUCATEUR	
Monsieur Guillaume KUCIUSKANA - 02 42 48 20 88	

COORDONNEES DES ASSOCIATIONS DE PATIENTS	
LIGUE CONTRE LE CANCER COMITE BRUNOIS-02 42 38 42 11	
Collecte des fonds pour la recherche, l'éducation et met à disposition de la documentation patiente.	
BEN DEPTAZAL-02 42 38 98 98	
Participe à la production et au démarrage de carnet de suivi, et des cancers auto-examen	
ONCOBEN-02 42 29 94 29	
Maison de concertologie à la retraite	
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER 02 33 33 24 00	
Le service « actions pour les malades » de la Ligue agit pour les malades et leurs proches en privilégiant la mission sociale que la Ligue a fait depuis plus de 100 ans.	
www.ligue-cancer.com	

Le PPS est établi à un moment précis de la prise en charge et donc est susceptible d'évolution : il peut être complété, modifié, voire remplacé. Document rédigé selon les critères de l'INCA.

Enfin, nous communiquerons les informations concernant les modalités de votre prise en charge, l'évolution de vos traitements et de votre état de santé à votre médecin traitant. Cette étape d'articulation avec la médecine de ville (votre médecin traitant référent) est un gage de sécurité et de continuité des soins. Cette approche globale et partagée est un atout majeur pour la qualité de votre prise en charge tout au long du processus de soins.



Les Soins de support⁽¹⁾



La prise en charge d'un cancer ne s'arrête pas au traitement de la seule maladie. Des soins appelés soins de support existent pour vous assurer la meilleure qualité de vie possible. Ces soins contribuent à soulager les effets indésirables des traitements, à atténuer la fatigue ou la douleur et vous apportent un soutien physique, psychologique ou social tout au long de la maladie et après le cancer.

Soutien psychologique

La traversée de l'épreuve du cancer induit des souffrances psychologiques. Une psychologue peut vous aider ainsi que vos proches à trouver un apaisement. N'hésitez pas à la solliciter directement ou par le biais de l'équipe soignante.



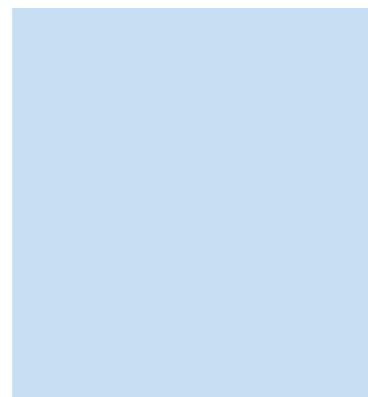
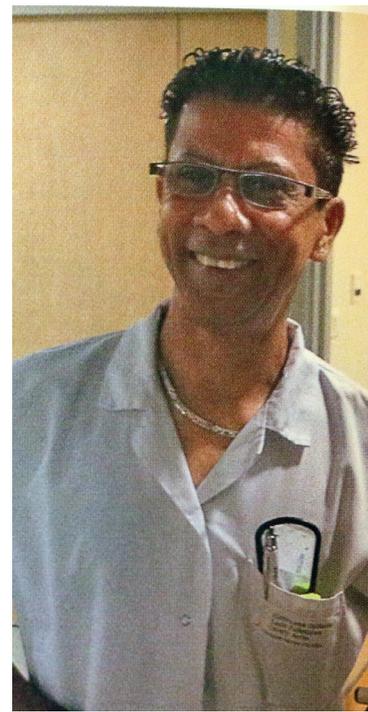
Service social

Les patients atteints de cancer peuvent avoir recours à une aide sociale adaptée. Une assistante sociale peut par exemple vous accompagner dans les démarches sociales liées à la vie quotidienne et professionnelle. N'hésitez pas à la contacter. En effet elle connaît parfaitement les circuits administratifs et pourra faciliter vos démarches.

La socio-esthétique

Lorsque le cancer modifie votre apparence, par exemple lorsque vos cheveux tombent, des professionnels appelés socio-esthéticiens peuvent vous accompagner et vous conseiller.

Le socio-esthéticien vous apportera des conseils et des soins adaptés tout au long de votre parcours de soins. Il vous prodiguera une aide à l'amélioration de l'image de soi par des soins esthétiques (coiffure, maquillage, manucure, etc.).





Les Soins de support⁽²⁾



À l'écoute de la douleur

La prise en charge de la douleur, conséquence des traitements ou de la maladie elle-même est une priorité. Un médecin algologue (spécialiste de la douleur) est disponible dès que vous en avez le besoin.

Les soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou en phase terminale. Ils peuvent être mis en place à différentes périodes de la maladie. Une hospitalisation en unité de soins palliatifs peut ainsi permettre de soulager temporairement le patient avant un retour dans une unité de soins traditionnelle.

Activité physique et Cancer

Une activité physique adaptée vous permet de mieux vivre au quotidien. Elle peut aussi réduire le risque de récurrence de la maladie.

Prise en charge de la fatigue

La fatigue accompagne souvent les traitements du cancer. Elle peut aussi se prolonger après la maladie. L'équipe médicale et paramédicale vous aidera à mieux la définir, l'atténuer et mieux la supporter.

Nausées, vomissements, diarrhées et problèmes de bouche

Les traitements contre le cancer peuvent provoquer des troubles digestifs et des problèmes de bouche. Des gestes simples vous permettent de prévenir ou d'atténuer ces effets secondaires. L'équipe d'Oncologie vous aidera à surmonter les différents symptômes avec des médicaments et des conseils adaptés.



L'Oncogénétique



L'identification de gènes de prédisposition a permis l'introduction de nouveaux tests génétiques destinés aux personnes dont les antécédents médicaux, personnels et/ou familiaux, sont évocateurs d'une forme héréditaire de cancer. Le diagnostic de ces prédispositions est mis en oeuvre par le dispositif national d'oncogénétique qui comprend des consultations. Il concerne des personnes malades (cas index) ou des membres non malades de leur famille (apparentés) qui doivent se voir proposer ensuite une prise en charge personnalisée.

Cette prise en charge est fondée sur la surveillance et/ou la chirurgie prophylactique, adaptée aux différents risques tumoraux associés à l'altération génétique identifiée.

Une consultation d'oncogénétique est mise à disposition et assurée par le Dr Greget en collaboration avec le Dr Cartault (CHU), puis avec une plateforme de génétique de l'institut Paoli Calmettes à Marseille.



L'Unité Fonctionnelle d'Oncogériatrie



L'objectif de cette unité est l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées atteintes de cancer. Cette unité permet aux oncologues et radiothérapeutes de repérer les personnes âgées atteintes de cancer à risque de mauvaise tolérance d'un traitement anticancéreux parce qu'ils présentent une dénutrition, des comorbidités, une polymédication, des troubles cognitifs, etc. Il permet ainsi d'identifier les patients devant bénéficier d'une consultation adaptée aux anomalies dépistées et/ou d'une évaluation gériatrique approfondie (EGA) avant de commencer le traitement anticancéreux. Cette unité s'intègre dans le cadre du déploiement national d'unités de coordination en oncogériatrie.

Le Dr Gasnier assure (en plus de l'oncologie médicale) la responsabilité de cette unité. Une collaboration avec un médecin gériatre (Dr Foucret). L'évaluation des patients se fait lors d'une hospitalisation de jour (permettant une prise en charge pluridisciplinaire).



Le programme personnalisé après le cancer (PPAC)

Lorsque votre traitement anticancéreux est arrivé à son terme, votre oncologue vous remettra votre programme personnalisé après cancer.

Le programme personnalisé de l'après-cancer s'inscrit dans le cadre de deux grandes priorités du Plan cancer: la personnalisation du parcours de soins des patients et l'accompagnement de l'après-cancer, tant au niveau médical que social. Conduit avec et par les médecins traitants, le PPAC prend le relais du programme personnalisé de soins (PPS) en fin de traitement pour acter l'entrée dans une nouvelle période de la prise en charge, celle de l'après-cancer (ou de l'après-traitement). Il est destiné à être remis au patient à la fin des traitements actifs, pour lui permettre d'intégrer dans sa vie quotidienne son suivi, adapté à ses besoins et révisable au fil du temps.

SERVICE D'ONCOLOGIE

**PROGRAMME PERSONNALISE APRES CANCER
PPAC**

Le 28 août 2013

NOM «patient_nom»
PRENOM «patient_prenom»
DDN «patient_date_n»
NUMERO ONCO «patient_n_b dossier»

Madame, Monsieur,

Vous avez terminé votre traitement à la Clinique Sainte Clotilde en chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie, etc.---

Vous allez retrouver votre cadre de vie, vous engager dans de nouveaux projets. Nous vous souhaitons le meilleur dans cette nouvelle période.

Dans les mois à venir, nous restons à votre disposition pour assurer un suivi attentif de votre santé et de votre qualité de vie.

A cet effet, votre Oncologue à la Clinique Sainte Clotilde, le Docteur vous a remis votre programme de suivi.

Document de liaison entre la fin de vos traitements et le début de votre surveillance, il contient les éléments essentiels à votre suivi et, éventuellement, à la poursuite d'un traitement à domicile. Il vous permettra de programmer vos activités en fonction de votre calendrier personnalisé de surveillance.

**PROGRAMME PERSONNALISE APRES CANCER
PPAC**

CALENDRIER PROPOSE

	Date de consultation de surveillance		Médecin	Examens cliniques	Examens complémentaires
	estimée	effectuée			
Chirurgie %					
Postopératoire (2 à 3 semaines)			Chirurgien	Examen clinique	
3 mois			Oncologue médical	Examen clinique Examen gynécologique	
6 mois			Généraliste ou médecin traitant	Examen clinique	
9 mois			Oncologue médical ou radiothérapeute	Examen clinique	
12 mois			Chirurgien	Examen clinique	
15 mois			Oncologue médical Radiothérapeute	Examen clinique	
18 mois			Généraliste ou médecin traitant	Examen clinique Examen gynécologique	
21 mois			Oncologue médical Radiothérapeute	Examen clinique	
2 ans			Chirurgien ou gynécologue radiothérapeute	Examen clinique	
30 mois			Généraliste ou médecin traitant	Examen clinique Examen gynécologique	
3 ans			Oncologue médical Radiothérapeute	Examen clinique	
3 ans et demi			Généraliste ou médecin traitant	Examen clinique Examen gynécologique	
4 ans			Oncologue médical Radiothérapeute	Examen clinique	
4 ans et demi			Généraliste ou médecin traitant	Examen clinique Examen gynécologique	
5 ans			Oncologue médical Radiothérapeute	Examen clinique	



La Radiothérapie



La radiothérapie est un traitement local pendant lequel des rayons sont délivrés sur une zone précise en préservant le plus possible les tissus sains. Les appareils utilisés sont des accélérateurs linéaires. Le service de radiothérapie dispose des dernières innovations technologiques (**IGRT ou radiothérapie guidée par l'image**) et surtout **l'IMRT (radiothérapie avec modulation d'intensité nommée VMAT ou RapidArc®)**

Suite à votre consultation médicale avec le radiothérapeute, vous effectuerez **un scanner de centrage**. C'est une étape essentielle de la préparation de votre traitement. Le scanner de centrage se déroule dans le service de radiothérapie. Cette étape dure 20 à 30 minutes, n'est pas douloureuse, et est assurée par les manipulateurs de radiothérapie sous le contrôle du médecin. Ce scanner permet de repérer la zone à irradier la plus adaptée, de déterminer votre position pour le traitement.



Le traitement débutera une dizaine de jours après le centrage. La radiothérapie est réalisée tous les jours sauf le week-end.

Vous serez installé par les manipulateurs qui quitteront ensuite la salle en restant avec vous par l'intermédiaire d'un interphone et d'une caméra. La séance dure environ 15 minutes. En cours de radiothérapie, vous bénéficierez d'un suivi régulier par le radiothérapeute.



La Chimiothérapie

Les médicaments utilisés en chimiothérapie sont d'une grande efficacité avec une toxicité de mieux en mieux maîtrisée. Ils sont utilisés soit seuls, soit associés à un autre traitement, chirurgical ou radiothérapique.

L'indication de chimiothérapie, le choix des médicaments et la façon de les administrer dépendent de multiples facteurs au premier rang desquels figure le type de tumeur traitée. Le plus souvent, la chimiothérapie est délivrée par voie intraveineuse en perfusion de durée variable selon les produits. Les médicaments de chimiothérapie sont souvent irritants pour les veines périphériques. Ainsi l'administration de votre chimiothérapie nécessite la pose d'une chambre implantable ou port-à-cath (PAC) ou cathéter périphérique (PICC Line).



Le traitement de chimiothérapie peut être délivré :

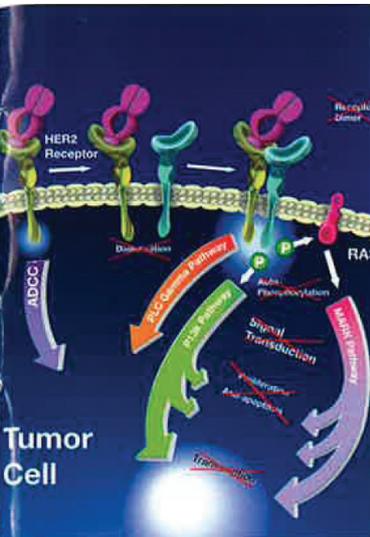
- En hospitalisation classique d'un ou quelques jours, lorsqu'il y a nécessité d'une surveillance particulière.
- En hospitalisation de jour, dans le service de chimiothérapie ambulatoire, pour une durée de quelques heures. Vous rentrez le soir à la maison.



Les thérapies ciblées - l'hormonothérapie

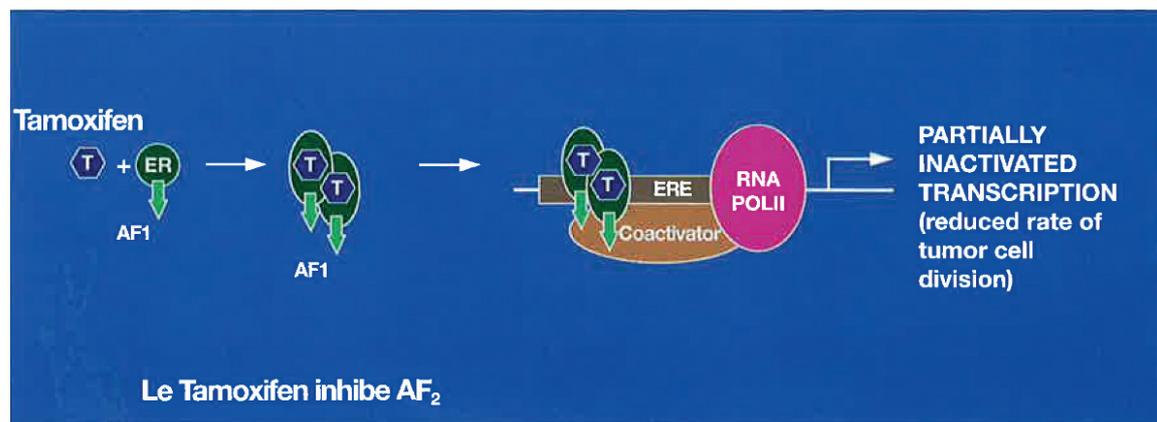
Les thérapies ciblées

Les avancées en recherche médicale ont permis d'identifier d'autres mécanismes de prolifération de cellules cancéreuses. Des molécules ont pu être élaborées afin de contrer certains de ces mécanismes. Leurs avantages sont d'agir spécifiquement sur les cellules cancéreuses et ainsi de limiter la toxicité du traitement. Ces traitements sont ciblés sur les cellules tumorales. De nouvelles molécules apparaissent chaque année pour élargir le panel de ces traitements innovants.



L'hormonothérapie

L'hormonothérapie est un traitement général utilisé dans les cancers "hormono-dépendants" dont les deux principaux sont les cancers du sein et de la prostate. Ces tumeurs expriment des récepteurs hormonaux à la surface de leurs cellules. Elles sont sensibles aux hormones et leur prolifération peut ainsi être inhibée par un traitement spécifique.





Votre Séjour

Plan du Centre

Niveau -1 :

Secrétariat, secteur de consultations : oncologie, radiothérapie, psychologue.

Service de jour de chimiothérapie

Service de radiothérapie

Scanner de centrage

Rez-de-chaussée :

Centre de la douleur

Hôpital de jour de soins palliatifs

Bureau des entrées d'hospitalisation

Quatrième étage :

Service d'hospitalisation oncologie

Unité de soins palliatifs

Accueil-Réception

Le personnel d'accueil se tient à votre disposition pour vous renseigner, vous guider ou recueillir toutes vos remarques ou suggestions. Le point d'accueil principal du service assure une permanence de 7h30 à 18 heures du lundi au vendredi.

Admissions

Dans la mesure où il existe un hôpital de jour ainsi qu'un service d'hospitalisation complète, c'est votre médecin référent qui vous proposera la modalité la mieux adaptée à votre état de santé et aux traitements qui vont être réalisés.



Hôpital de Jour

Vous devez vous rendre au secrétariat du centre d'oncologie et de radiothérapie.

Documents à fournir :

- Carte vitale et attestation à jour.
- Pièce d'identité
- Justificatif d'adresse
- Carte de mutuelle
- Votre dossier médical si vous en possédez un sinon le courrier de votre médecin
- Les radiographies, scanners (sur films ou CD-ROM), les résultats d'examens médicaux et d'analyses biologiques, les résultats de tout examen effectué précédemment, ainsi que vos ordonnances de médicaments.

Un personnel administratif se chargera des modalités de votre entrée et de votre sortie de l'hôpital de jour.



Hospitalisation Conventiennelle

Ce service comporte **30 lits d'hospitalisation** .

Vous devez vous rendre au bureau des entrées de la clinique situé au rez-de-chaussée.

Documents à fournir :

- Carte vitale et attestation à jour
- Bulletin d'admission remis par le secrétariat d'oncologie
- Prise en charge de votre mutuelle
- Une pièce d'identité
- Un justificatif d'adresse
- Ordonnance de médicaments usuels

Les frais d'hospitalisation comprennent :

- Les frais de séjour et de traitement
- Le forfait journalier
- Le supplément pour chambre individuelle (sur votre demande)

Ils sont principalement pris en charge par votre caisse d'assurance maladie et par votre mutuelle complémentaire. La part non prise en charge vous sera facturée à la sortie de l'établissement.

Votre sortie

Le médecin oncologue qui vous prend en charge décide de la date de votre sortie.

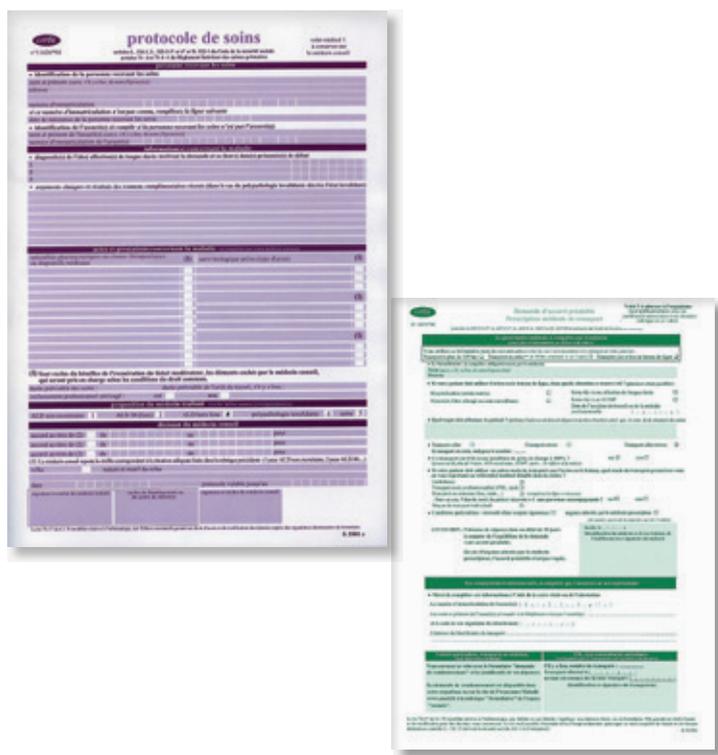
Le jour de votre départ, le cadre soignant ou un soignant vous remet si nécessaire les ordonnances, feuilles de maladie, feuille d'arrêt de travail, bons de transport et convocation pour les prochains rendez-vous. Vous devez vous présenter à la caisse de l'établissement afin de régler les prestations à votre charge (téléphone, télévision...). Il vous sera remis le bulletin qui vous servira de justificatif d'hospitalisation et d'arrêt de travail couvrant la période d'hospitalisation.



La Prise en Charge Financière de votre Maladie

Couverture sociale

Dès qu'un cancer est diagnostiqué, les soins relatifs à la maladie **sont pris en charge à 100%** (à l'exception du forfait d'hospitalisation). Pour obtenir une couverture sociale dite d'**ALD (AFFECTION LONGUE DUREE)**, votre **médecin traitant** adresse dès le diagnostic de votre maladie un formulaire spécial à votre centre de sécurité sociale. L'obtention de la prise en charge à 100% peut prendre quelques semaines, néanmoins cette procédure est **rétroactive** à la date du diagnostic de votre maladie. Les frais engagés dans les premiers temps pour vos soins vous seront donc remboursés ultérieurement.



Frais de transport

L'assurance maladie prévoit la prise en charge des frais de transport dans le cadre de votre traitement si votre état de santé le nécessite. Pour cela, une prescription vous sera délivrée par le secrétariat du centre d'oncologie et de radiothérapie.

Un parking est mis à disposition du patient et sera gratuit lors du traitement de chimiothérapie et de radiothérapie.



La Prise en Charge Financière de votre Maladie

Arrêt de travail

Pendant votre arrêt de travail, vous recevez une indemnité journalière versée par la sécurité sociale (pour une période limitée à trois ans). Il en est de même si vous êtes demandeur d'emploi. Vous pouvez également percevoir un complément de salaire spécifique selon votre statut professionnel (employé, fonctionnaire, indépendant) ou la convention collective de votre entreprise. Le motif d'arrêt de travail est couvert par le secret professionnel.



Aide à domicile

Si vous n'êtes pas hospitalisé, et qu'il vous est difficile d'assumer les tâches quotidiennes, vous pouvez faire une demande d'aide ménagère auprès du Conseil Général de votre département par l'intermédiaire de votre médecin oncologue. Vous pouvez être aidé dans votre démarche par l'assistante sociale.

La personne de confiance Art L.1111-6 de la loi du 4 mars 2002

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et de l'article L.1111-6 du code de la santé publique, il vous est possible de désigner une personne de confiance (parent, ami, médecin traitant), librement choisie par vous et en qui vous avez toute confiance, pour vous accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre pendant votre séjour. Cette désignation se fait par écrit, elle est révocable à tout moment.

L'accès au dossier médical

Conformément aux dispositions de la loi du 04 mars 2002, vous pouvez avoir un accès direct à votre dossier médical en vous adressant au médecin qui vous suit, soit à la direction de la Clinique. La durée de conservation des dossiers médicaux et les modalités de cet archivage sont conformes à la réglementation en vigueur.

Vous pouvez soit consulter votre dossier sur place (avec éventuellement remises de copies), soit en recevoir une copie par courrier. Les frais de délivrance de copie et d'envoi le cas échéant, sont à votre charge et vous seront facturés. Votre dossier médical est conservé 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe.

Les directives anticipées (cf. article L. 1111-11 du code de la santé publique) :

Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent ses souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement. Elles seront consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Renouvelables tous les trois ans, elles peuvent être, dans l'intervalle, annulées ou modifiées, à tout moment.

Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, sachez les rendre accessibles au médecin qui vous prendra en charge au sein de l'établissement: confiez-les lui ou signalez leur existence et indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, une fiche informative est à votre disposition au service chargé de l'accueil.

Patients mineurs et patients majeurs sous tutelle

Les informations concernant la santé des mineurs et des majeurs sous tutelle et les soins qu'ils doivent recevoir sont délivrées à leurs représentants légaux. Chaque fois que cela est possible, le praticien en charge d'un patient mineur ou majeur protégé informera l'intéressé(e) de manière adaptée à sa maturité ou à son discernement et le fera participer aux décisions le concernant.

Toute intervention ou toute anesthésie générale sur un mineur ou sur un majeur sous tutelle nécessite une autorisation signée par les parents ou le représentant légal.

Informatique et libertés

La Clinique Sainte Clotilde a mis en place un dossier administratif et médical informatisé dans le strict respect du secret médical et de la réglementation en vigueur. Votre dossier est unique, quels que soient le nombre de séjours et le lieu de la prise en charge dans l'établissement. Il est réservé à l'usage exclusif des professionnels de santé. Sauf refus de votre part, vos données administratives et médicales sont enregistrées dans ce dossier.

Non-divulgation de présence

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, veuillez le signaler dès votre admission dans l'établissement.

La commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC)

Elle a pour mission de veiller au respect des droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité et de la prise en charge des personnes et de leurs proches. Elle facilite vos démarches et veille à ce que vous puissiez, le cas échéant exprimer vos griefs auprès des responsables de l'établissement, entendre les explications de ceux-ci et être informés des suites de vos démarches. Vous pouvez écrire directement à la direction de la Clinique. Un médiateur médical et non médical peut intervenir à votre demande ou à la demande de la direction. La commission examine tous les dossiers.



Votre Consentement

Votre médecin oncologue référent vous demandera de signer un consentement spécifique concernant la présentation de votre dossier en réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) dans le cadre du réseau d'Oncologie de la Réunion ONCORUN.

Cette pluridisciplinarité de compétences (radiologues, chirurgiens, anatomopathologistes, oncologues, radiothérapeutes, etc.) est une garantie de qualité, de coordination et de continuité des traitements dans votre parcours de soins.

Un acte médical ne peut être pratiqué sans votre consentement libre et éclairé.

Votre médecin référent s'assurera que vous soyez suffisamment informé et éclairé sur les divers traitements qu'il vous proposera de recevoir. Ce consentement éclairé vous permettra d'entrer dans le processus de soins en instaurant un lien de confiance avec votre oncologue.





Nos Engagements

Charte de la personne hospitalisée

L'établissement met tout en oeuvre pour préserver le respect de votre intimité tout au long de votre hospitalisation et pour garantir la confidentialité des informations vous concernant. Le document intégral est accessible en plusieurs langues sur le site internet : www.santé.gouv.fr.

Comité de lutte contre la Douleur

"Vous avez mal, parlez-en." "...Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée..." Article L.1110-5 du code de la santé publique. N'hésitez pas à exprimer votre douleur. En l'évoquant, vous aiderez les médecins à mieux vous soulager. Le CLUD a pour mission d'aider à la définition d'une politique de soins cohérente en matière de prise en charge de la douleur ainsi qu'à la promotion et à la mise en oeuvre d'actions dans ce domaine.

Réseau régional d'Oncologie (ONCORUN)

Le réseau ONCORUN assure la coordination de la prise en charge des patients cancéreux de la Réunion. Il élabore les référentiels régionaux, coordonne les réunions de concertation pluridisciplinaire à la base des décisions thérapeutiques. Il participe à la mise en oeuvre du dossier communicant de cancérologie et permet à tous les médecins qui vous prennent en charge d'être informés en temps réel des décisions vous concernant.

Lutte contre les Infections Nosocomiales Qu'est-ce-qu'une Infection Associée aux Soins (IAS)?

Il s'agit d'une infection non présente à l'admission du patient et qui survient lors de sa prise en charge. Une infection associée aux soins est aussi appelée Infection Nosocomiale quand elle est attrapée dans un établissement de santé. Votre établissement de santé possède une équipe de spécialistes de la lutte contre les IAS : l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) qui travaille en relation avec l'ensemble des professionnels médicaux et non médicaux.



Nos Engagements

Sécurité Transfusionnelle

Conformément aux dispositions réglementaires, les patients qui doivent être transfusés sont informés des bénéfices qu'ils peuvent en tirer ainsi que des risques éventuels encourus. Ils reçoivent les recommandations nécessaires au suivi ultérieur qui peut se faire en collaboration avec leur médecin traitant. Le comité d'hémovigilance veille au respect des pratiques transfusionnelles et de votre information.

Qualité et sécurité des soins

La Clinique Sainte-Clotilde évalue régulièrement la qualité des soins prodigués au patient par le biais :

- D'audits internes grâce à l'appui de la cellule qualité et gestion des risques de l'établissement

- De sa participation aux enquêtes nationales pilotées par la Haute Autorité de Santé. Les résultats sont affichés dans l'établissement et consultables en ligne sur le site : <http://www.scopesante.fr/>

- De la démarche de certification des établissements de Santé menée par la Haute Autorité de Santé. Vous retrouverez les résultats obtenus par la Clinique sur le site : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/fc_1249588/fr/accueil-2012

Hôpital sans tabac

Le respect de l'hôpital sans tabac (décret N°2006-1386 du 15 novembre 2006) stipule qu'il est interdit de fumer dans tous les lieux à usage collectif.

Sécurité

Pour des raisons de sécurité, il est impératif que vous respectiez l'interdiction de fumer. Si vous détectez une odeur de brûlé, appelez le personnel. En cas d'incendie, gardez votre calme. Tout le personnel reçoit régulièrement une formation spécifique. Si l'on vous demande de rester dans votre chambre, n'ouvrez ni porte ni fenêtre. Si vous êtes dans un local enfumé, la règle est de vous mettre près du sol où vous trouverez l'air le plus sain. Si l'évacuation s'avère nécessaire, respectez les consignes de nos équipes et suivez calmement vos guides. Dirigez-vous vers les accès de secours, ne revenez pas en arrière et ne prenez pas les ascenseurs.



L'Équipe à votre écoute



LES MÉDECINS

Docteur Gilles BAUMONT – Radiothérapeute-Oncologue
Docteur Olivier GASNIER – Oncologue Médical
Docteur Sandra GREGET – Radiothérapeute-Oncologue
Docteur Jean-Luc RATOANINA – Radiothérapeute-Oncologue
Docteur Mickaël BEGUE – Radiothérapeute-Oncologue

Les horaires de consultation de chaque médecin sont
accessibles au secrétariat du service d'Oncologie :

02 62 48 20 40



SECRÉTARIAT D'ONCOLOGIE

02 62 48 20 40

02 62 48 23 78

02 62 48 20 42

02 62 48 15 64

sec.oncologie.csc@clinifutur.net



SECRÉTARIAT DE RADIOTHÉRAPIE

02 62 48 64 36

erika.moucazambo@clinifutur.net



SECRÉTARIAT DE GESTION DES DOSSIERS MÉDICAUX

02 62 48 20 42

sec.oncologie.csc@clinifutur.net



L'Équipe à votre écoute

CRUQPC (Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité)

Madame FERRERE Marie Agnès,
Secrétaire de la CRUQPC,
Référente des Représentants des Usagers
02 62 48 64 23 – 06 92 89 98 68

SERVICE D'HOSPITALISATION

Poste infirmier : 02 62 48 21 23
Responsable du service Madame Céline COLIN :
02 62 48 64 40
celine.colin@clinifutur.net

HOPITAL DE JOUR CHIMIOTHÉRAPIE

Poste infirmier : 02 62 48 20 48
Responsable du service Madame Céline COLIN :

HOPITAL DE JOUR DE CHIMIOTHÉRAPIE DES ORCHIDÉES

Poste infirmier : 0262 42 88 16

UNITE DE PHYSIQUE MÉDICALE

José ALEMAN, Radiophysicien
Youssef SLAMA, Radiophysicien

SERVICE DE RADIOTHERAPIE

Référente en radiothérapie Madame Nathalie GOMEZ :
02 62 48 15 69

Postes de traitement

« Jasmin » : 02 62 48 15 59
« Aloès » : 02 62 48 20 45

LA PSYCHOLOGUE

Madame Isabelle SERVANT : 02 62 48 23 73
isabelle.servant@clinifutur.net

L'ASSISTANTE SOCIALE

Madame Patricia KBIDI : 02 62 48 20 41

LE SOCIO ESTHETICIEN

Monsieur Guillaume KICHENAMA : 02 62 48 20 48



Les Adresses Utiles

INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCA)

Tél : 01 41 10 50 00

L'INCA est une agence sanitaire et scientifique qui a pour ambition de contribuer à diminuer la mortalité par cancer en France et améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'un cancer.

www.e-cancer.fr

LIGUE CONTRE LE CANCER COMITÉ RÉUNION

Tél : 02 62 20 12 11

Collecte des fonds pour la recherche fondamentale et met à disposition de la documentation préventive.

RUN DEPISTAGE

Tél : 02 62 30 90 90

Participe à la prévention et au dépistage du cancer du sein, et des cancers colo-rectaux

ONCORUN

Tél : 02 62 29 96 19

Réseau de cancérologie de la réunion

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Tél : 01 53 55 24 00

Le service « actions pour les malades » de la ligue agit pour les malades et leurs proches en privilégiant la mission sociale que la Ligue s'est fixée dès sa fondation en 1918.

www.ligue-cancer.asso.fr

ECOUTE CANCER

Tél : 02 62 300 600

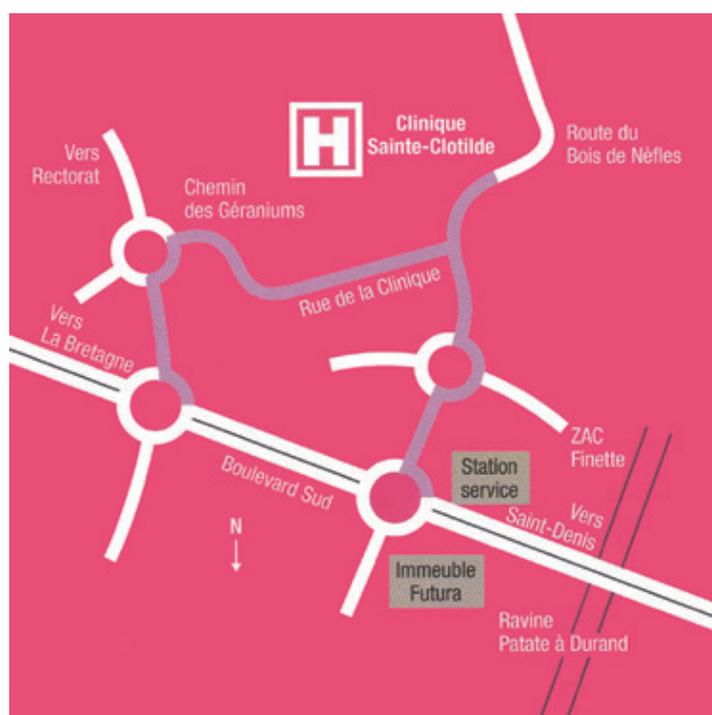
Des bénévoles vous accueillent par téléphone et vous prodiguent une écoute bienveillante.

**L'établissement est situé
127 route du Bois de Nèfles
Sainte Clotilde**

Notre accueil est situé au niveau -1

Tél : 02 62 48 20 40

Horaires de 7h30 à 18h00 du lundi au vendredi





Le Groupe de Santé CLINIFUTUR à l'Île de La Réunion



Clinique Sainte-Clotilde

127 route du bois de nèfles - BP 105 – 97492 Sainte-Clotilde cedex
Direction : 0262 48 61 44 – Std : 0262 48 20 20 – Fax : 0262 48 23 67
csc@clinifutur.net



Clinique Saint-Vincent

8, rue de Paris BP 837 – 97476 Saint-Denis cedex
Tél : 0262 40 60 80 – Fax : 0262 40 60 68
csv@clinifutur.net



Clinique Jeanne d'Arc - Orchidées

Clinique Jeanne d'Arc Rue Alsace Lorraine - 97420 Le Port Tel : 02 62 42 88 88 Fax : 0262 42 89 04 cja@clinifutur.net	Clinique Les Orchidées 30 avenue Lénine - 97420 Le Port Tel : 02 62 42 80 00 Fax : 0262 42 80 49 orc@clinifutur.net
---	---



Clinique Saint-Joseph

37, rue Roland Garros, 97480 Saint-Joseph
Tél : 0262 489 489 – Fax : 0262 489 488
csj@clinifutur.net



Clinique de la Paix

1 Avenue François Mitterrand BP 109 - 97470 Saint-Benoit
Tél : 0262 50 34 89 – Fax : 0262 50 45 19
cpx@clinifutur.net



Centre de dialyse Sainte-Clotilde 127, route du bois de Nèfles 97492 Tél : 0262 48 21 35 Fax : 0262 48 23 88 dsc@clinifutur.net	Centre de dialyse Jeanne d'Arc 16, rue Jules Ferry – 97420 le Port Tél : 0262 42 43 66 Fax : 0262 42 43 67 dja@clinifutur.net
---	---



G R O U P
E · D E ·
S A N T E
C L I N I
F U T U R

